



## Charte de l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA) de l'ESATIC

### Préambule

L'École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), est un établissement public d'enseignement supérieur de référence en Côte d'Ivoire créé par décret 2012-20 du 18 janvier 2012. L'ESATIC assure des missions de formation et de recherche dans les domaines du numérique, des télécommunications et des technologies émergentes. L'institution reconnaît le rôle stratégique de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la transformation de l'enseignement, de la recherche, de la gouvernance et de l'innovation.

Consciente des opportunités mais aussi des risques éthiques, sociaux, juridiques et culturels liés à l'IA, et dans un contexte où l'IA est déjà utilisée au sein de l'école, notamment dans l'enseignement, la recherche et les évaluations académiques, l'ESATIC adopte la présente charte afin d'encadrer un usage responsable, transparent, humain, éthique, sécurisé et éducatif de l'Intelligence Artificielle au sein de la communauté académique.

Cette charte s'inscrit dans les valeurs républicaines, les principes africains de dignité humaine, de solidarité et de responsabilité sociale, ainsi que dans la vision de souveraineté numérique et d'excellence académique portée par l'ESATIC.

La présente charte s'applique :

- à l'administration ;
- aux enseignants ;
- aux enseignants-chercheurs ;
- aux chercheurs
- au personnel ;
- aux étudiants ;
- aux partenaires institutionnels et privés.

### Article 1 — Primauté de l'humain et responsabilité

L'IA est un outil au service de l'humain.

Ainsi :

- la dignité humaine est prioritaire sur toute technologie ;
- aucune IA ne doit remplacer la responsabilité humaine ;
- les décisions critiques doivent rester sous contrôle humain ;
- toute utilisation de l'IA engage la responsabilité de l'utilisateur.

## **Article 2 — Alignement avec la mission publique, la loi et les normes**

L'usage de l'IA doit respecter :

- la législation nationale ;
- la réglementation sur la protection des données personnelles ;
- les exigences de la certification ISO 9001:2015 ;
- les normes et recommandations internationales (UIT, CNTIC, etc.) ;
- les règles académiques internes.

Toute utilisation contraire aux lois et règlements est interdite.

## **Article 3 — Protection des données et cybersécurité**

En tant que centre d'excellence, l'ESATIC garantit que l'IA doit être utilisée dans le respect :

- de la confidentialité ;
- de l'intégrité des données ;
- de la sécurité des systèmes ;
- du consentement des personnes concernées.

Sont strictement interdits :

- l'extraction abusive de données ;
- la violation de la vie privée ;
- l'usage d'IA pour piratage, fraude ou harcèlement.

## **Article 4 — Éthique scientifique et intégrité académique**

L'usage de l'IA doit respecter l'honnêteté intellectuelle.

Sont interdits :

- le plagiat assisté par IA ;
- la génération frauduleuse de travaux ;
- la falsification de données ;
- la manipulation de résultats ;
- l'attribution mensongère d'auteurs.

## **Article 5 — IA et Évaluations Académiques**

L'IA reste autorisée à des fins pédagogiques encadrées. Cependant, compte tenu du volume d'évaluations à l'ESATIC les mesures suivantes sont prises :

- l'utilisation non autorisée de l'IA dans les examens, contrôles et soutenances est prohibée ;
- chaque enseignant peut définir des règles spécifiques d'usage de l'IA ;
- les travaux doivent refléter la compétence réelle de l'étudiant ;
- des outils de détection peuvent être utilisés ;
- des sanctions académiques prévues s'appliquent en cas de fraude.

## **Article 6 — Transparence, explicabilité et traçabilité**

Dans la mesure du possible :

- les systèmes d'IA utilisés doivent être compréhensibles ;
- les critères de décision doivent être identifiables ;
- les utilisateurs doivent être informés lorsqu'ils interagissent avec une IA.

La confiance repose sur la clarté.

## **Article 7 — Lutte contre les biais et la discrimination**

L'ESATIC reconnaît que l'IA peut reproduire des injustices sociales.

L'institution s'engage donc à :

- identifier et réduire les biais algorithmiques ;
- éviter toute discrimination ;
- promouvoir une IA inclusive ;
- valoriser les réalités culturelles africaines.

## **Article 8 — Recherche et Innovation Responsable**

La recherche en IA menée à l'ESATIC doit :

- respecter l'éthique scientifique ;
- éviter les usages nuisibles ;
- privilégier des solutions bénéfiques ;
- contribuer au développement socio-économique.

## **Article 9 — IA et Sobriété Numérique**

L'ESATIC favorise :

- une IA économe en ressources ;
- la réduction des impacts environnementaux ;
- l'optimisation des infrastructures numériques.

Le numérique responsable est une valeur institutionnelle.

## **Article 10 — Formation, sensibilisation et culture IA**

L'ESATIC s'engage à :

- former ses étudiants et personnels aux enjeux de l'IA ;
- développer la culture critique ;
- encourager une utilisation responsable ;
- organiser des séminaires et ateliers de renforcement de capacités.

## **Article 11 — Partenariats nationaux et internationaux**

Dans le cadre de ses missions, l'ESATIC :

- promeut l'IA responsable dans ses collaborations ;
- respecte les normes UIT et CNTIC ;
- encourage la coopération africaine et internationale.

## Article 12 — Mécanismes d'alerte et gouvernance IA

Tout membre de la communauté peut signaler :

- un abus ;
- une fraude ;
- une dérive éthique.

L'ESATIC met en place :

- un dispositif d'écoute confidentiel ;
- un comité d'éthique numérique ;
- des sanctions adaptées.

Les lanceurs d'alerte de bonne foi sont protégés.

### Engagement final

Par la présente charte, l'ESATIC affirme sa volonté de :

- devenir référence africaine en IA responsable ;
- former des ingénieurs et cadres éthiques ;
- développer une IA sécurisée, inclusive et durable ;
- renforcer la confiance dans le numérique ;
- protéger les étudiants et la société.

L'humain, la connaissance et l'éthique demeurent au cœur de la transformation numérique et des formations portées par l'ESATIC.

**Le Directeur Général**



**Prof. Adama KONATE**